

FÉDÉRATION SYNDICALE SUD

Après celui des nettoyeuses, le procès des maîtresses de gymnase est le deuxième coup de boutoir dans la politique de discrimination indirecte des femmes liée à DECFO-SYSREM.

PROCÈS DES MAÎTRESSES DE GYMNASE

Palais de justice de Montbenon

Mardi 1^{er} décembre 2009 à 17 h. 45

Rendez-vous à 17 h. 30 sur les marches du tribunal

SUD a ouvert au printemps 2009 un procès contre le Conseil d'Etat pour discrimination des maîtresses de gymnase.

Ce procès est un moment décisif dans la lutte pour la reconnaissance du travail des femmes et l'attribution d'un bonus éducatif!

Parmi les témoins à l'audience du 1^{er} décembre: Mme Sylvie Durrer, cheffe du Bureau vaudois de l'égalité.



La féminisation d'une fonction conduit souvent à une dévalorisation des salaires: celle de *maître de gymnase* n'échappe pas à la règle. D'une part, les anciennes fonctions en 28-31, 27-30, 28-30 (peu féminisées) se retrouvent la plupart du temps en classes 13 ou 14 après la bascule DECFO-SYSREM. D'autre part, la promotion après 15 ans dans une classe supérieure ne tient pas compte de l'inégalité de parcours entre hommes et femmes induite par les interruptions de carrière liées à la maternité ou à l'accomplissement de la majeure partie des tâches familiales et ménagères.